

ACTION URGENTE

TCHAD. JEAN LAOKOLÉ LIBÉRÉ APRÈS AVOIR OBTENU UN SURSIS

Jean Laokolé, écrivain et travailleur humanitaire, a été libéré le 19 août après avoir été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement avec sursis par la haute cour de N'Djamena. Son avocat a interjeté appel le jour même.

Jean Laokolé a été arrêté le 22 mars par un groupe d'hommes en civil alors qu'il était en voiture avec sa famille à Atrone, dans la banlieue de N'Djamena, la capitale tchadienne. Il a été détenu au secret pendant trois jours avant d'être transféré à la prison d'Am Sinene, où il est resté jusqu'à sa libération, le 19 août. Il a été inculpé de diffamation.

Jean Laokolé a remercié les membres d'Amnesty International de s'être mobilisés en sa faveur.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Nom : Jean Laokolé

Homme

Ceci est la première mise à jour de l'AU 73/13. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR20/001/2013/fr>.

Informations complémentaires sur l'AU 73/13, AFR 20/005/2013, 28 août 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

